

Compte Rendu du CA de l'UL du 01/02/2022 par le SNPTES

Le CA débute à 9h05.

Procurations : 5

1. Informations du Président

Président : Départ du DGS fin février, c'est donc son dernier CA. Le DGS prend alors la parole pour évoquer quelques souvenirs et remercier l'ensemble des administrateurs.

Président : concernant l'intérim du DGS, il sera plus adéquat d'ouvrir la campagne de recrutement sur une période de mi-mars à mi-mai, afin que la nouvelle équipe participe au recrutement du nouveau DGS.

Au prochain CA, nous aurons à examiner les questions de repyramidage et de ventilation des promotions dans l'Établissement pour 2021-2022. Des textes sont aussi sortis sur le RIPEC (à mettre en place pour le 1^{er} septembre). Là aussi, la décision sera à traiter par la nouvelle équipe.

Premières journées européennes de la science ouverte organisées en ligne par l'UL.

Deux collègues décédés de mort naturelle au travail en janvier. Nos pensées à leurs familles.

Une collègue retenue en ERC starting grant.

172 élections ont eu lieu la semaine dernière entre Collégiums, Pôles scientifiques, composantes, etc. Environ 30% de participation globale. À partir de la semaine prochaine, élection des Directeurs de Pôles et Collégiums. Les élections aux Conseils Centraux auront lieu les 5, 6 et 7 avril 2022.

Suicide d'une doctorante courant été 2020. Enquête interne et enquête du CHSCT. Le directeur de thèse est passé en section disciplinaire d'une autre université (Université de Bourgogne, pour éviter les questions de proximité). Il a été mis à la retraite d'office, ce qui constitue une sanction lourde.

DGSA : démarche fonctions support et activités transverses, bilan de ce que propose le cabinet PWC (ne reflète donc pas ce que peut penser la Direction de l'Établissement). Ces réflexions nourriront les décisions de la future équipe.

Trois scénarii ont été proposés :

- Optimisation du fonctionnement : renforcement des activités au niveau central, les directions opérationnelles sont rattachées à des Directeurs Généraux Adjointes (DGA).
- Transformation vers le bénéficiaire : rapprochement géographique des directions au plus près des utilisateurs. Un niveau intermédiaire est créé dans 3 espaces (autour d'Épinal, de Metz et de Nancy).
- Mutation par la responsabilisation : transfert de responsabilités et de moyens RH vers les Collégiums et Pôles Scientifiques. Autonomie plus importante de ces structures pour s'organiser. Un système de contrat entre les Collégiums/Pôles Scientifiques et le Central organise l'activité (immobilier et logistique restent organisés par campus).

Président : il n'y a pas une solution idéale, c'est à voir en fonction de la fonction support, et il faut tenir compte également du temps pour mettre cela en place (et que ce soit accepté). Mais ces différentes pistes donnent des clés.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 14 décembre 2021

Vote : 2 abstentions, autres pour.

Enjeux stratégiques

3. Covid-19 : point d'étape (information, échanges)

Président : jamais autant de cas dans l'Établissement (en moyenne 100 étudiants et 10-15 personnels par jour, soit des taux d'incidence de l'ordre de 1100-1200), on reste en télétravail autant que possible jusqu'à la pause pédagogique de février, mais l'ensemble des étudiants a été et est accueilli, notamment en janvier lors des examens. Certains enseignements ont toutefois dû être passés en distanciel. On s'oriente vers une reprise normale en présentiel après la pause pédagogique, avec reprise de la restauration, des moments de convivialité, etc.

DGS : il n'y a normalement pas de souci d'approvisionnement en matériel (masques, dont FFP2, autotests, SHA) dans les composantes.

4. Projet de Rapport d'Autoévaluation Établissement à destination du HCERES (information, échanges)

Président : l'UL est dans la vague C, nous devons fournir des éléments d'autoévaluation pour le HCERES. Les référentiels ayant changé, cela provoque des tensions car les collègues doivent refaire le travail en partie.

VP CA : nous en sommes dans la phase 3 des opérations (débat et amendements dans les conseils, conférence des directeurs et Directions Opérationnelles).

Président : le plus complexe va être de bien sélectionner ce que nous faisons et de ne pas trop synthétiser car la taille globale du document (60 pages) ne nous aide pas. Par ailleurs, comme le document doit être rédigé dans le canevas HCERES, certaines informations ne se trouvent pas forcément là où on les attend logiquement.

VP CA : Non seulement il faut donner des preuves de ce que l'on a fait, mais démontrer les impacts de ces choix.

Vu l'arrivée assez tardive du document, un autre débat aura lieu au prochain CA sur le sujet, mais les administrateurs peuvent faire remonter leurs remarques entre temps. On peut aussi envisager un bureau sur la 2^{ème} partie de février pour faire le point sur les remontées.

5. Cadrage opérationnel et technique de l'offre de formation 2024

VP CF : le cadrage reprend le précédent, avec quelques adaptations. Un sixième axe relatif aux ODD (Objectifs de Développement Durable) et RSU (Responsabilités Sociétales des Universités) est ajouté. On insiste fortement sur la personnalisation des parcours étudiants et le renforcement des approches par compétences. Les formations en alternance sont renforcées, et la diversité des approches pédagogiques (hybridation, modalités, etc.) est encouragée. Les formations doivent être internationalisées.

Certaines modalités sont modifiées : des formations ne sont pas explicitement incluses dans les maquettes, mais sont proposées en auto-formation, intégrées dans les enseignements, proposées au niveau central, etc. Tous les étudiants reçoivent une sensibilisation à l'Égalité-Diversité-Inclusion. Le contrôle continu intégral doit être privilégié, ou à défaut le nombre d'épreuves doit être réduit.

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

6. Délibération relative aux enseignants associés à mi-temps et quart de temps

VP RH : demande émanant des IUT. Cela se ferait uniquement dans le cadre des financements PACTE Compétences.

Vote : unanimité pour.

Recherche & Valorisation

7. Détermination de la durée de l'éméritat

VP CS : avec la LPR, l'éméritat peut être attribué pour 5 ans, renouvelables 2 fois. L'UL se met dans ce cadre.

Vote : unanimité pour.

8. Détermination des modalités d'attribution de la prime « European Research Council (ERC) »

VP CS : adaptation pour mise à niveau avec le CNRS : 12 000 € (au lieu de 10 000) pour le niveau Starting Grant. On reste à 12 000 pour Advances Consolidator, et 15 000 € pour Advanced Grant.

Vote : 1 contre, 2 abstentions, autres pour.

9. Procédure de recrutement des Chaires de Professeur Junior 2021

VP CS : 7 chaires obtenues sur 2021 (sur 9 demandées) pour recrutement en 2022. Le CA doit se prononcer sur le fait que les 7 supports fournis correspondent à 7 recrutements, et indiquer les modalités de recrutement. L'idée est de procéder aux nominations avant mi-mai (publication des candidatures 15/02, un mois minimum pour le dépôt des candidatures, examen des dossiers et audition par la commission entre le 15/03 et le 30/04, et enfin passage au CA restreint le 17/05).

Le CS a proposé que les candidats fassent montre d'une véritable expérience internationale (au moins 2 ans à l'étranger pour les docteurs en France), aient une expérience de thèse + 3 ans minimum et respectent des critères qualitatifs du niveau ERC entre autres.

Une proposition de composition du comité de recrutement a également été émise par le CS.

Vote (sur ces recommandations et les autorisations de recrutement) : 2 contre, 3 abstentions, autres pour.

10. Cadrage des profils de recrutement pour les Chaires Professeur Junior 2022

VP CS : 10 profils sont proposés pour 2022 (priorité donnée aux 3 Pôles n'ayant pas obtenu de Chaire en 2021).

La pression était plus faible l'an dernier, donc on ne peut pas espérer 7 chaires pour 2022. On serait plutôt à 3-4 (i.e. les 3 projets prioritaires devraient être pourvus). Par ailleurs, le nombre de chaires attribué est au maximum de 15% des recrutements PR de l'Université. On est à 35 à l'UL en 2022, soit 5 chaires maximum.

Vote (sur ces recommandations et les autorisations de recrutement) : 3 contre, 3 abstentions, autres pour.

11. Répartition des contrats doctoraux supplémentaires (budget recherche 2022) entre les pôles scientifiques

VP CS : 9 contrats obtenus pour 2022 : 5 sont attribués aux Pôles Scientifiques « SHS » : 2 CLCS, 1 SJPEG, 2 TELL ; 2 au titre du handicap ; 1 à Calbinotox-LRGP (suite au changement de Pôle de Calbinotox). 1 contrat est encore à discuter.

Vote : unanimité pour.

12. Modèle-type de la convention de séjour de recherche

VP CS : c'est également une des suites de la mise en place de la LPR pour accueillir des étudiants, post-doctorants, etc. financés par leur pays pour un séjour de recherche à l'UL.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

13. Politique tarifaire FTLV (Formation Tout au Long de la Vie) 2022-2023

Vote : 2 abstentions, autres pour.

14. Conditions d'accès en L2 pour les étudiants issus de PASS (Parcours Spécifique « Accès Santé ») à la rentrée 2022 et liste des unités d'enseignement disciplinaires du second semestre 2021-2022 pour les étudiants issus de PASS

VP CF : l'arrêté du 22 octobre 2021 modifie celui du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Les étudiants inscrits dans ces formations, et qui ne seraient pas autorisés à poursuivre en L2 doivent être accueillis dans une autre L2, prioritairement celle correspondant à l'UE disciplinaire qu'ils ont choisie en L1. Il n'est par conséquent pas possible de tenir compte des capacités d'accueil stricto sensu en L2 car on ne peut anticiper le nombre d'étudiants

« arrivant » des formations de santé. Il faut donc sécuriser leur parcours sans brimer les étudiants qui auraient choisi cette L2 en premier choix.

Un représentant étudiant demande pourquoi les étudiants venant de santé doivent présenter des notes supérieures à celles demandées aux étudiants venant de la L1 correspondante (12/20 contre 10/20 par exemple) ?

VP CF : on ne peut pas forcément comparer les étudiants qui ont suivi tout le L1 correspondant ou seulement une UE disciplinaire de celui-ci (étudiants de santé). Ceci explique pourquoi on demande plus que 10/20 aux étudiants venant des études de santé afin de vérifier qu'ils ont le niveau requis pour suivre une L2 sans avoir assisté à tous les modules de la L1 correspondante.

Un représentant du Collège B constate de fait une hétérogénéité des modalités d'accueil entre les L2.

VP CF : on a effectivement laissé les équipes pédagogiques définir leurs critères.

Vote : 1 contre, 3 abstentions, autres pour.

15. Procédure relative à la certification en langue anglaise en 1^{er} cycle

16. Création du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Médecine de la personne âgée

17. Création du Diplôme Universitaire (DU) Orthodontie Clinique Numérique

18. Création du Diplôme Universitaire (DU) Orthodontie Maroc (sous réserve)

Vote groupé sur les points 15 à 18 : 1 abstention, autres pour.

Vie Institutionnelle

19. Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Metz

20. Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Nancy-Charlemagne

21. Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Thionville-Yutz

22. Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Dié-des-Vosges

23. Modification des statuts de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Moselle-Est

SG UL : l'objectif est essentiellement de prendre en compte la réforme du BUT dans les formations proposées, qui modifie également certaines prérogatives du conseil et du chef de département. Par ailleurs, on en a profité pour harmoniser certaines écritures dans les statuts des IUT, et définir la procédure de mise fin au mandat d'un chef de département.

Un représentant du Collège A demande pourquoi une procédure de fin de mandat d'un chef de département dans les IUT.

Président : la notion de chef de département est particulière aux IUT (et inscrite dans la loi). Un chef par département est obligatoire dans le cadre d'un IUT. C'est propre à leur culture et réglementaire.

Vote groupé sur les points 19 à 23 : 1 contre, 5 abstentions, autres pour.

24. Création du Prix littéraire Frontières-Léonora Miano

Vote : unanimité pour.

25. Élection de 2 membres de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers : une femme au titre du collège A et un homme au titre du collège B (procédure de vote dématérialisé sur Belenios)

Point reporté.

International

26. Aides à la mobilité entrante et sortante, étudiante et enseignante, organisée dans le cadre des relations internationales (INSPE)

SG UL : cette décision doit être prise sur une base annuelle.

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 12h40

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs